



DG H&WB – SLPPT 8		<b>USAGE INTERNE</b>	
	✓ Adjt LELOUP Quentin <a href="mailto:Quentin.Leloup@mil.be">Quentin.Leloup@mil.be</a>	22-02-23	23-50026816
	✍ Adjt LELOUP Quentin <a href="mailto:Quentin.Leloup@mil.be">Quentin.Leloup@mil.be</a>	 Signed by: Quentin Leloup (Authentication)	2023-02-22 158 <a href="#">Annexe(s)</a>
<a href="#">Destinataires</a>			
Visite annuelle des lieux de travail (VLT) ACOS Ops&Trg			
<a href="#">Liste des Références</a>			

Compte-rendu de la VLT 2023 ACOS Ops&Trg exécutée le 07 février 2023

1. Dans le cadre du respect des Ref et du bon suivi du SDGR (Système Dynamique de Gestion des Risques), une VLT (Visite Annuelle des lieux de Travail) est une obligation légale. Celle-ci consiste en un contrôle visuel de tous les locaux, un contact direct du Pers avec la délégation du CCB donnant la parole aux travailleurs présents et une analyse des points suivants :
  - a. Organisation générale de la Prévention et du Bien-être au niveau de l'unité
  - b. Prévention Incendie et Evacuation
  - c. Premiers soins
  - d. Accidents et Incidents
  - e. Machines et Equipements de travail
  - f. Equipements de Protection Individuelle (EPI)
  - g. Produits Dangereux
  - h. Lieux de Travail (hygiène, risque de chute et de glissement, éclairage, aération, installation électrique, sanitaire, ambiance sonore, Asbest, radiations Ionisantes)

La SLPPT 08 a une fonction de conseiller pour les chefs de corps et les membres du CCB appartenant au Gpt Qu 08. Sa mission principale est la protection de la santé et du bien-être des travailleurs.
2. Veuillez trouver ci-dessous le compte-rendu de la visite annuelle des lieux de travail ayant eu lieu ce 07 février 2023 au sein d'ACOS Ops&Trg.

Participants :

COL PARISIS	Représentant CCB
AJM MOYEN	Assistant en prévention
Mr HEYRMAN	ACV
ADJ LELOUP	SLPPT 08 - Conseiller en prévention niveau 2

La VLT a débuté après un briefing donné à la délégation par la SLPPT concernant le bon déroulement et les objectifs de la VLT.

L'U est composée de +241 personnes (militaires, réservistes et civils).

Concernant les points administratifs contrôlés et les points observés lors de la visite, il y a lieu de noter les éléments suivants :

- a. L'U dispose toujours de 2 personnes formées « personne de confiance ».
  - b. La fonction d'Offr bien-être est toujours occupée par l'AJM MOYEN, qui est également l'assistant en prévention, le coordinateur DEPARIS ainsi que le CPI de l'unité.
  - c. Les rapports trimestriels sont régulièrement envoyés, le rapport annuel est constitué par la SLPPT 08.
  - d. La situation AMT du personnel est suivie et le tableau de l'unité avec l'image fonctionnelle des risques est envoyé régulièrement avec les mises à jour.
  - e. La brochure d'accueil est régulièrement mise à jour.
  - f. En matière d'incendie, les procédures existent et sont connues. Il reste toujours très compliqué d'établir un rôle hebdomadaire (incendie/1<sup>er</sup> secours) en raison des spécificités de l'unité et du télétravail.
  - g. L'unité dispose de 7 fiches postes de travail standards. Elle ne possède pas de fiches de fonctions. Elle se base sur le tableau de l'image fonctionnelle des risques ainsi que les jobs descriptions des postes. Le personnel est vu par l'AMT en fonction des priorités opérationnelles.
  - h. La situation des DAES avec HRM s'est nettement améliorée, la LH continue à tenir régulièrement des réunions informelles avec les travailleurs en matière de charge psycho-social.
  - i. La LH se préoccupe aussi de la cohésion au sein de l'unité en (re)mettant en place diverses activités de groupe (PhEFs, BBQ...) suite aux années compliquées qui sont maintenant passées.
3. Conclusions :
- a. La LH reste attentive au bien-être de ses travailleurs et continue à porter un grand intérêt à l'aspect psycho-social de son personnel.
  - b. Comme l'année passée, la continuité et le bon suivi sont de mises.
4. Liste des annexes [\(top\)](#)
- Annexe A: [Check-list VLT](#)
- Annexe Y: [Liste des références](#)
- Annexe Z: [Liste des destinataires](#)

Quentin LELOUP  
Adjudant  
Conseiller en Prévention  
SLPPT 08

Annexe

[\(top\)](#)



Check-list VLT  
ACOS Ops&Trg 202:

Références

[\(top\)](#)

1. Code du Bien-être, Titre II, Sec 2, Art 7
2. ACWB-SPS-WPKPR-002 WB SIPPT Ed001-01 Oct2007

Destinataires <a href="#">(top)</a>	
Action	Comd ACOS Ops&Trg
Info	Président CCB 08
	DG H&WB Cel AMT Evere